

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS392

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 101, substituer aux mots :

« griefs retenus »,

les mots :

« manquement retenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.